



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des budgets

2015/2008(BUD)

23.1.2015

PROJET DE RAPPORT

sur les orientations générales pour la préparation du budget 2016, section III –
Commission
(2015/2008(BUD))

Commission des budgets

Rapporteur: José Manuel Fernandes

PR\1046880FR.doc

PE546.772v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

SOMMAIRE

| | Page |
|--|-------------|
| PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN | 3 |

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur les orientations générales pour la préparation du budget 2016, section III – Commission (2015/2008(BUD))

Le Parlement européen,

- vu les articles 312 et 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et l'article 106 bis du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,
 - vu le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020¹,
 - vu l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière²,
 - vu le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil³,
 - vu sa résolution du 17 décembre 2014 relative à la position du Conseil sur le nouveau projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015⁴,
 - vu le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015⁵ ainsi que les six déclarations communes convenues entre le Parlement, le Conseil et la Commission et les trois déclarations unilatérales qui s'y rapportent,
 - vu la communication intitulée "Un plan d'investissement pour l'Europe", adoptée par la Commission le 26 novembre 2014 (COM(2014)903), et la proposition de règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques, adoptée par la Commission le 13 janvier 2015 (COM(2015)10),
 - vu le titre II, chapitre 8, de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des budgets (A8-0000/2015),
- A. considérant que le budget de l'Union est avant tout un budget d'investissement, doté d'un fort effet de levier, et qu'il permet de stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi dans toute l'Union; qu'il facilite la mise en œuvre de programmes et de projets qui, sans lui, seraient difficiles, voire impossibles à réaliser et qu'il garantit l'investissement stratégique dans des actions dotées d'une valeur ajoutée européenne grâce à la mise en

¹ JO L 347 du 20.12.2013, p. 884.

² JO C 373 du 20.12.2013, p. 1.

³ JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.

⁴ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2014)0100.

⁵ JO L 00 du 0.0.2015.

commun des ressources et à la réalisation d'économies d'échelle; que le budget de l'Union a une incidence positive concrète sur le quotidien de la population;

- B. considérant qu'en raison de la crise économique et financière, le niveau des investissements a connu une baisse importante dans l'Union; qu'en raison des contraintes économiques et budgétaires persistantes au niveau national, le budget de l'Union est amené à jouer un rôle essentiel pour encourager la compétitivité et améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union;
- C. considérant que le budget de l'Union ne peut pas remplir sa mission si sa solidité et sa crédibilité sont remises en cause; qu'il est impératif que tous les engagements qui font partie du cadre financier pluriannuel 2014-2020 soient intégralement respectés et que les multiples problèmes qui se sont accumulés au fil des ans, comme la situation des factures impayées en fin d'exercice, soient résolus sans délai;
- D. considérant que 2016 sera l'année où les nouveaux programmes européens du CFP 2014-2020 seront opérationnels et auront atteint leur vitesse de croisière ainsi que l'année où sera lancée la révision à mi-parcours du CFP;

Remettre l'Europe sur les rails grâce aux trois E: emploi, entreprises et esprit d'entreprise

1. souligne le potentiel et la valeur ajoutée indiscutables du budget de l'Union pour la création d'emplois et le développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise dans l'Union; reconnaît qu'une série de programmes de l'Union, dont Horizon 2020, COSME et Erasmus+, contribuent directement à la réalisation de ces objectifs; attend de la Commission qu'elle inscrive ces programmes et instruments au cœur du projet de budget pour 2016 afin qu'ils soient dotés des moyens nécessaires;
2. estime qu'un environnement favorable aux entreprises et au développement de l'esprit d'entreprise dans l'Union permettrait de rendre aux PME leur rôle de premier créateur d'emploi dans l'Union, que la crise économique avait affaibli; estime que, parallèlement à la simplification de la législation et à la réduction des formalités administratives, les instruments financiers disponibles au titre du programme COSME doivent être utilisés au maximum pour aider les PME dans ce sens, notamment en facilitant leur accès aux marchés et aux crédits;
3. souligne que les fonds structurels et les fonds d'investissement européens représentent la majorité des dépenses du budget de l'Union et qu'ils sont indispensables à la création d'emploi et au renforcement de la compétitivité; demande à la Commission et aux États membres de s'efforcer d'adopter rapidement les derniers programmes opérationnels au cours des prochains mois afin qu'ils puissent atteindre leur vitesse de croisière en 2016;
4. se dit préoccupé par le financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes en 2016 étant donné la concentration de tous les crédits de l'enveloppe financière du programme en 2014 et en 2015; reconnaît que la lutte contre le chômage des jeunes doit s'intensifier et que toutes les possibilités de financement doivent être envisagées à cet effet; rappelle que 2016 sera la première année où des moyens de la marge globale du CFP pour des engagements pourront être débloqués pour atteindre des objectifs liés à la croissance et à l'emploi, en particulier celui des jeunes;

5. souligne l'importance de la mobilité transfrontalière, qui permet à l'Europe de tirer parti de la diversité des compétences de la population tout en élargissant les possibilités de formation et d'emploi à toutes les générations; estime que des programmes de mobilité emblématiques et ayant prouvé leur utilité, tel Erasmus+, bénéficient à la fois aux participants et à l'économie et que, par conséquent, ils doivent être exploités au maximum;

Le budget de l'Union et le plan d'investissement

6. salue le plan d'investissement présenté par la Commission, lequel crée la possibilité de mobiliser 315 milliards d'EUR d'investissements dans les infrastructures, l'éducation et la recherche ainsi que les PME et les entreprises de taille intermédiaire; relève que le budget de l'Union devrait constituer l'ossature de ce plan d'investissement en mettant à disposition les 8 milliards d'EUR nécessaires en engagements et en paiements pour provisionner le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS); estime que la contribution du budget de l'Union permettra de mieux atteindre les objectifs des programmes concernés (Horizon 2020, mécanisme pour l'interconnexion en Europe) en raison d'un effet de levier plus important;
7. souligne le caractère complémentaire du plan d'investissement proposé et du budget de l'Union ainsi que leur objectif commun de donner un coup de fouet à l'économie et à la création d'emploi; souligne que le budget de l'Union est, par nature, un important outil d'investissement, doté d'un rôle et d'une mission spécifiques, qui a permis d'obtenir des résultats concrets présentant une véritable valeur ajoutée européenne; est convaincu qu'il faut tout faire pour créer des synergies non seulement entre le plan d'investissement et le budget de l'Union, mais aussi avec les budgets nationaux, afin de combler le manque d'investissements et de maximiser l'effet des dépenses publiques sur l'économie réelle;

La solidarité interne et extérieure et une Europe sûre

8. rappelle que le budget de l'Union est un outil de solidarité interne dans la mesure où il soutient la cohésion économique, sociale et territoriale, où il aide à lutter contre la pauvreté et où il favorise l'intégration sociale; souligne qu'il s'agit également d'un instrument de solidarité extérieure en ce qu'il permet à l'Union d'être le premier donateur en matière d'aide au développement en apportant son soutien aux pays limitrophes et en aidant les pays et les populations victimes de crises civiles ou humanitaires;
9. relève avec inquiétude que tout en étant l'un des continents les plus sûrs au monde, l'Europe se trouve confrontée à de nouvelles formes de risques pour sa sécurité intérieure, ce qui rend indispensable une coopération et une coordination policières et judiciaires plus étroites tout en encourageant la stabilité et la paix dans les zones de conflit; invite la Commission à proposer des renforcements ciblés des programmes et instruments concernés afin de témoigner de la volonté de l'Union de s'attaquer à ces menaces;

Le respect des engagements

10. est convaincu que le budget de l'Union ne peut pas libérer tout son potentiel avant que l'on ait définitivement et clairement réglé les multiples problèmes qui se sont accumulés ces dernières années et qui, malheureusement, ont dominé les négociations budgétaires de l'an dernier, notamment le problème récurrent des factures impayées en fin d'exercice et la question de la budgétisation des instruments spécifiques du CFP; estime que 2015 doit être la dernière limite pour apporter des solutions concrètes et durables à ces questions;
11. demande la mise en œuvre intégrale des déclarations communes relatives aux crédits de paiement et à un échéancier de paiement, convenues entre le Parlement, le Conseil et la Commission à la fin de la procédure budgétaire 2015; rappelle l'engagement de tenir, au cours de cette année, au moins trois réunions interinstitutionnelles consacrées aux paiements afin de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions révisées; espère que la première de ces réunions, en mars 2015, permettra de disposer d'une première vue d'ensemble du montant des factures impayées à la fin de 2014 pour les grands domaines d'action; déplore que, comme c'était à prévoir, le montant sans précédent atteint fin 2014 soit de 24,7 milliards d'EUR pour les programmes de cohésion de la période 2007-2013;
12. attache la plus grande importance à la définition et à la mise en œuvre d'un échéancier de paiement solide permettant de ramener le niveau des factures impayées en fin d'exercice à son niveau structurel pendant la durée du CFP en cours; estime que la réunion interinstitutionnelle de mars 2015 devrait être, pour les trois institutions, l'occasion de définir un tel échéancier avant que le projet de budget pour 2016 ne soit présenté;
13. réaffirme la position qu'il défend depuis longtemps, à savoir que le financement des instruments spéciaux (instruments de flexibilité, Fonds de solidarité de l'Union européenne, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et réserve d'aide d'urgence) doit être calculé au-delà des plafonds du CFP, à l'instar des engagements; regrette qu'aucun accord n'ait été possible au cours de la procédure budgétaire de l'an dernier en raison de l'interprétation que donnait le Conseil de la disposition correspondante du CFP; espère que la question sera réglée grâce à l'ajustement technique de la marge globale pour les paiements par la Commission en 2015;

La voie à suivre

14. demande instamment à la Commission de tenir dûment compte des priorités politiques susmentionnées lors de l'établissement de son projet de budget pour 2016 afin que les programmes et actions pertinents de l'Union disposent des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs; s'attend, dans ce contexte, à une réponse positive de la Commission en ce qui concerne les autres demandes et positions exprimées dans la présente résolution pour régler les problèmes récurrents et faciliter la procédure budgétaire de cette année; attend également de la Commission qu'elle propose, dans son projet de budget, un niveau de crédits de paiement suffisant fondé sur des prévisions et des besoins réels;
15. invite le Conseil, lorsqu'il examinera le budget de l'an prochain, à ne pas décevoir les attentes suscitées par ses propres déclarations et décisions, qu'elles portent sur le CFP, la

stratégie Europe 2020 ou la relance des investissements; estime que ces déclarations et ces engagements politiques resteront lettre morte s'ils ne s'accompagnent pas des moyens budgétaires suffisants à leur mise en œuvre;

16. s'engage, dans le respect des plafonds du CFP et en étant pleinement conscient du manque criant de crédits de paiement, à assumer sa fonction de branche de l'autorité budgétaire avec détermination et responsabilité, et ce en soutenant des hausses de crédits ciblées dans les domaines budgétaires présentant une capacité d'absorption élevée qui correspondent à ses priorités politiques et qui permettent d'en assurer la réalisation; entend examiner, dans ce cadre, avec l'aide de ses commissions spécialisées, les programmes et lignes budgétaires spécifiques permettant de mieux parvenir à cet objectif;
17. souligne que le budget 2016 sera capital étant donné qu'il servira de référence au réexamen/révision postélectoral du CFP qui sera entrepris avant la fin de 2016; souligne qu'il faut définir les priorités politiques et identifier en temps utile les domaines où les dépenses de l'Union apportent une valeur ajoutée avérée et pour lesquels de nouveaux investissements seront jugés indispensables pendant la deuxième moitié du CFP 2014-2020; souligne, dans ce cadre, qu'il importe de surveiller de près, dès la procédure budgétaire actuelle, la mise en œuvre et les performances des grands programmes de l'Union;
18. réaffirme sa position en faveur d'une réforme approfondie du système des ressources propres de l'Union, dont les insuffisances sont à l'origine des graves impasses actuelles lors des négociations budgétaires; attache donc la plus grande importance politique aux travaux du groupe de haut niveau sur les ressources propres présidé par Mario Monti; attend avec intérêt les résultats des travaux et les propositions de ce groupe de haut niveau qui doivent être présentés lors d'une conférence interinstitutionnelle en 2016, à laquelle participeront les parlements nationaux, et qui seront examinés dans le cadre du réexamen/révision du CFP;
19. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes.